Quarantième Année — N° 71 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MARDI 12 MARS 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, 11 LE MARS 1895

L'APAISEMENT

Le remarquable discours que M. Waldeck-Rousseau vient de prononcer à Montbrison, et dont nous donnons plus loin des extraits, vient appuyer ses récentes déclarations de Lyon qui l'ont mis au premier plan de nos hommes politiques.

Rarement, depuis de nombreuses nous avions entendu exposer des vues aussi larges, aussi libérales, des sentiments aussi modérés, aussi conformes au grand désir d'apaisement qui monte de tous les coins du pays.

Ce n'est plus soulement une critique aiguë et précise du régime d'impuissance et de capitulation qui a fait de la France la proie des radicaux et des socialistes; c'est un éloquent plaidoyer pour la paix civile, la liberté sincère.

M. Waldeck-Rousseau reconnait les progrès accomplis, la disparition progressive des partis d'opposition dynastique et entrevoit « l'heure prochaine où il n'y aura plus en France qu'une opposition constitutionnelle. »

M. Waldeck-Rousseau n'est encore qu'un sénateur; ses paroles n'engagent pas le gouvernement de M. Ribot ni le Parlement actuel. Mais elles présagent la Chambre et le gouvernement futurs.

Si M. Waldeck-Rousseau est sincère — et nous le croyons — c'est le signe du grand mouvement qui s'est fait dans l'opinion publique. S'il n'est qu'un habile, son habileté prouve la vitalité des modérés et la puissance qui leur est réservée dans un avenir prochain.

Un autre indice de pacification est encore la reconnaissance loyale que fait l'orateur de toutes nos grandeurs passées, de toutes nos gloires historiques.

Il n'est pas de ces absurdes jacobins qui font commencer la France en 1789 et nient les bienfaits du régime monarchique. Il comprend la féodalité, la royauté absolue comme des évolutions nécessaires de l'état barbare à la civilisation actuelle, et sait que le seul moyen de faire accepter les transformations sociales est de les considérer comme des étapes dans la voie du progrès.

M. Waldeck-Rousseau enfin, ne s'est pas cru obligé d'affirmer, selon la rubrique, l'intangibilité des lois que notre conscience réprouve.

Il a affirmé qu'il ne saurait être question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et que l'on doit bien plutôt mettre au premier plan les préoccupations de défense nationale, et lutter vigoureusement contre le danger anarchiste par un gouvernement progressiste, mais résolu.

Tous les hommes vraiment libéraux seront avec l'homme de ce gouvernement et plaise que M. Waldeck-Rousseau le réalise.

IMPORTANT DISCOURS
de M. Waldeck-Rousseau
A MONTBRISON

Paris, 10 mars. — Nous avons annoncé que M. Waldeck-Rousseau avait prononcé samedi un important discours dans un banquet qui lui avait été offert à Montbrison par un certain nombre d'électeurs sénatoriaux de la Loire.

Ce discours est appelé à avoir un certain retentissement et nous croyons devoir en reproduire les principaux passages.

M. Waldeck-Rousseau a commencé par remercier les assistants de leur accueil cordial et les orateurs qui l'ont précédé des paroles qu'ils lui ont adressées. Il en est profondément ému. Il exprime ensuite sa gratitude à ceux qui lui ont servi de parrains. Ils lui ont prêté des mérites qu'il n'a pas.

Il craint de diminuer l'estime de ses électeurs au fur et à mesure qu'il sera plus connu d'eux. C'est de ce département et particulièrement de l'arrondissement de Montbrison que lui sont venues les premières voix qui l'ont rappelé vers la politique. Cet arrondissement a une grande part de responsabilité dans la très douce violence qui lui a été faite. Dans tous les cas, il ne s'est pas mépris sur l'étendue de sa bonne volonté.

Il y a déjà entre nous, continue l'orateur, des liens de solidarité durables et s'ils se sont rapidement formés, je l'attribue à ce que nous sommes d'accord sur la nécessité de fonder une démocratie digne, libre et sage, un gouvernement respectueux de tous les intérêts et aimant le passé, aimant toutes les gloires de la France, désireux et jaloux en même temps d'accroître les titres qu'elle possède à la reconnaissance et à la confiance du monde, non moins ambitieux de former une auréole à notre troisième République, toujours jeune et immortelle comme les droits de l'humanité. (Applaudissements).

M. Waldeck-Rousseau rappelle l'idéal politique qui a été la passion de sa jeunesse. Il craint que les hommes de sa génération n'aient voulu obtenir d'un présent hâtif ce qui ne peut être que le fruit d'un long avenir.

On doit se souvenir qu'il a fallu des siècles pour que la barbarie s'efface devant la féodalité; il a fallu des siècles pour que la monarchie vint s'asseoir sur les ruines de la féodalité. Il a fallu toute la poussée et toutes les critiques des seizième et dix-septième siècles pour faire la Révolution.

Il faudra, messieurs, et c'est là une vérité qu'il ne faut jamais perdre de vue, des siècles encore pour arriver à une humanité parfaite, pour assurer un libre développement à toutes les activités, ainsi que la plénitude des résulats auxquels elles peuvent prétendre. (Applaudissements plusieurs fois répétés)

Si, Messieurs, il convient de reconnaître les difficultés que nous avons traversées et les lenteurs que nous avons eu à subir, il faut savoir être juste à l'égard des progrès qui ont été accomplis et des résultats que nous avons obtenus. Il en est un qui me frappe particulièrement, parce qu'il me semble marquer le point de départ de toute une ère nouvelle.

Je disais, il y a environ douze ans, avec une hardiesse apparente dans un département divisé entre tous les partis — c'était à Angoulême — que le gouvernement serait, dans un avenir donné, un gouvernement universellement reconnu. Il me semble que nous sommes tout près de voir se réaliser cet événement qui semblait alors si lointain.

A l'heure où je parle — et c'est un hommage à rendre à la sagesse du pays — il n'y a plus d'opposition dynastique. Nous sommes à la veille de toucher à cet état meilleur, plus fécond qui s'appelle l'unité politique. On peut même prévoir l'heure prochaine où il n'y aura plus en France qu'une opposition constitutionnelle.

Ce phénomène n'est pas sans prêter à beaucoup de réflexions. Il a pour conséquence la perception que tout le monde a aujourd'hui de l'inanité des combinaisons dynastiques et que le gouvernement républicain est, de tous, celui qui se prête le mieux à la défense de tous les intérêts.

Parmi les arrivants de la dernière heure, il y en a *beaucoup qui ne comprendront pas le gouvernement de* la République comme vous. Mais c'est là le fait de tous les pays libres.

L'orateur en donne l'Amérique pour exemple.

« Le parti républicain, dit M. Waldek-Rousseau, doit rester fidèle à toutes ces idées et les appliquer dans un large esprit de liberté et de tolérance. Si alors il est assez heureux pour recueillir des adhésions nouvelles, il s'en réjouira. Si elles lui sont refusées, il ne faudra pas dire que ceux-là seulement sont républicains qui pensent sur toutes les questions comme il pense lui-même

Je considère, quant à moi, que ce fait de l'accession à la république de toute une partie de notre pays qui vivait comme retranchée dans son mécontentement politique, alliée méprisante, mais dangereuse de ceux qui ne prêchent que haine et violence, peut être une des ressources de l'avenir.

C'est à cette conquête que tous nos efforts devraient tendre et pour qu'on y parvienne, je vais me répéter, il faut un gouvernement ayant le courage de se mouvoir dans la sphère de son indépendance et de l'activité que *lui assume la Constitution, qui n'exclut point le concours à* cherchant la vie et la durée, non pas dans les manœuvres de stratégie parlementaire, mais dans dans un exposé loyal et simple des solutions inspirées par l'opinion publique du pays. (Vifs applaudissements).

J'ai dit, ailleurs, dans quelles conditions le gouvernement doit se former. Permettez-moi de vous dire maintenant qu'elle devrait, à *mon sens, être sa première préoc*cupation; elle devrait être, si je ne me trompe, dans ce pays laborieux et économe, cette conviction que le régime républicain ne separe pas et ne séparera jamais le principe de l'ordre du principe de la liberté. (Applaudissements répétés).

L'ordre et la liberté me paraissent deux choses si inséparables que c'est à peine si, *même scientifiquement*, on arrive a les distinguer. (Nouveaux applaudissements).

L'orateur donne ensuite la définition de l'ordre :

« Si, dans notre pays, la liberté, dit-il, pouvait être menacée, ce serait le jour où le sentiment de la sécurité viendrait à s'affaiblir, ou toute une catégorie de citoyens se livreraient à des déclarations furibondes et à des démonstrations odieuses, ce serait le jour funeste de la déclaration de guerre des classes les unes contre les autres.

M. Waldeck-Rousseau s'élève ensuite contre les discussions doctrinales et d'ordre purement abstrait. Il cite, par exemple, la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui, autrefois, faisait l'objet de discussions passionnées à toutes les législatures :

Qui s'en préoccupe aujourd'hui ? Hors, en revanche, on se préoccupe de savoir quelles mesures seront prises pour que notre pays ne soit pas mis en infériorité au moment où la lutte économique prend les proportions d'une bataille. On se demande également quelles précautions *seront prises pour mettre un terme aux tentatives des* anarchistes dont les théories ne sauraient être réalisées.

Confiance ! Ce sera le rôle d'un gouvernement digne de ce nom de faire régner les idées de paix et d'apaisement là où tant d'autres ne veulent faire régner que la haine et la division.

M. Waldeck-Rousseau termine en ces termes :

« Je garde une confiance entière dans l'avenir.

» Je crois qu'il y a dans notre pays infiniment de sagesse, et c'est à la France sage que je demande tout d'abord la permission de boire, et je n'aurai pas besoin de transition pour porter ensuite la santé de l'arrondissement de Montbrison, de sa municipalité et de ses représentants qui voient dans le développement normal de toutes les libertés la garantie nécessaire à tous leurs intérêts. (Applaudissements.)

Saint Etienne, 10 mars. — M. Waldeck-Rousseau, qui avait quitté Montbrison ce matin, est arrivé à St-Etienne à onze heures et demie. Il était accompagné de M. Marraud, sous-préfet de Montbrison, et de M. Chialvo, maire de cette ville.

M. Waldeck-Rousseau qui vient prendre part à la double élection sénatoriale qui a lieu aujourd'hui, a été reçu à la gare par M. Cohn, préfet de la Loire, M. Chovanon, maire de Saint-Etienne, et la chambre syndicale des tissus, qui doit lui offrir demain un banquet.

Ce soir, à sept heures, M. Waldeck-Rousseau assistera à un banquet populaire offert par le cercle *républicain*.

***

Saint-Etienne, 10 mars. — Au banquet qui lui a été offert ce soir par la chambre des tissus, M. Waldeck-Rousseau a prononcé un discours purement économique. Il ne s'est déclaré ni protectionniste, ni libre-échangiste absolu : il s'est prononcé en faveur du système intermédiaire des traités de commerce.

Pour améliorer le régime qui préside à nos transactions commerciales, a-t-il ajouté, il faut s'attacher à mieux renseigner, à mieux documenter le gouvernement; il faut obliger les pouvoirs publics à ne pas connaître seulement d'une façon superficielle les questions commerciales. M. Waldeck-Rousseau a terminé en buvant aux intérêts particuliers et généraux du département de la Loire.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE

Les employés de chemins de fer et le droit de grève. — La question de la Bourse du Travail. — Détresse des syndicats. — Les anniversaires. — Une monographie de l'ouvrier parisien. — Les socialistes contre M. l'abbé Garnier. — Au Quartier latin.

(D'un correspondant particulier)

Paris, 10 mars. — Le syndicat des employés de chemins de fer, qui compte à l'heure actuelle plus de 68.000 adhérents, organise la résistance contre le projet de loi du gouvernement sur le droit de grève des employés de chemins de fer et des arsenaux.

Des entrevues nombreuses ont déjà eu lieu au siège du syndicat entre les représentants des corporations des ouvriers d'arsenaux, des mines, des postes et télégraphes, des tabacs, des allumettes, etc., qui se déclarent solidaires des employés de chemins de fer et se déclarent prêts à empêcher par tous les moyens toute modification de la loi de 1884 sur les syndicats.

Le citoyen Guérard, secrétaire des chemins de fer, a déclaré qu'au cas où le Sénat voterait le projet de loi avant le 25 avril prochain, date de réunion du dixième congrès national, le congrès se réunirait d'urgence et qu'à la première heure par venir, en effet, il *délibérera de la Chambre pour prendre telles mesures que* commanderaient les circonstances — sous imprudence mais sans faiblesse.

D'autre part, les représentants des corporations citées plus haut ont reçu de leurs mandants pleins pouvoirs pour prendre, de concert avec le citoyen Guérard, n'importe quelle résolution. Il existe donc en ce moment à Paris un comité représentant plus de 500.000 travailleurs qui n'a qu'un mot d'ordre à lancer pour que ce mot d'ordre soit immédiatement suivi par tous ceux qu'il représente.

Le syndicat des chemins de fer à lui seul, avec ces deux cents sections organisées pour ainsi dire militairement, peut du jour au lendemain arrêter deux cent mille bras.

Inutile d'insister sur la gravité d'une pareille situation, gravité dont on n'a pas l'air de se douter de part et d'autre, et qui peut amener subitement les pires évènements. Je signale seulement une curieuse tentative faite auprès de M. Waldeck-Rousseau, a qui le citoyen Guérard aurait adressé une lettre l'invitant à prendre au Sénat la défense de son enfant (la loi sur les syndicats) que des gens malintentionnés veulent mutiler.

***

Quatre-vingt-un syndicats, sur les deux cent cinquante qui adhèrent à la Bourse provisoire du travail, ont organisé des cours professionnels, pour lesquels ils reçoivent une subvention du Conseil municipal.

Ces cours professionnels qui ont déjà servi de prétexte à toucher encore des subsides de la Ville, vont servir à demander la réouverture de la Bourse. C'est ce qui ressort des décisions prises dans une réunion tenue récemment salle Julia, boulevard Magenta. On va demander au Conseil d'affecter l'immeuble de la rue du Château-d'Eau aux cours professionnels. Une fois qu'on aurait mis les pieds dans la place, rien n'empêcherait de recommencer les intéressants cours de socialisme d'antan.

Les syndicats allèguent pour cette attitude leur misère. Elle est en effet très réelle, et bien plus considérable qu'on n'ose l'avouer. Sur cent syndiqués nominativement, ceux à peine si dix paient leur cotisation, et cela dans tous les corps de métier, sauf bien entendu les chemins de fer, les coiffeurs, les tabacs, les omnibus et quelques syndicats dont les membres ne craignent pas le chômage.

***

Toutes les fractions socialistes auront leur banquet ou leur punch à l'occasion du 18 mars. Mais comme cet anniversaire est tombé un lundi, ces banquets et ces punchs seront répartis sur trois jours, ou plutôt trois nuits, celles des 16, 17 et 18. Les banqueteurs pourront s'en donner à cœur joie, mais ils ne pourront contempler les traits ni de M. Rochefort, ni de M. Guesde.

Les guesdistes vont varier leur programme de manifestation du 1er mai. Sur la menace des intransigeants de se retirer si l'on renouvelait la délégation aux pouvoirs publics, ils ont décidé que les pouvoirs publics devront venir à eux sous la forme d'une délégation du groupe socialiste de la Chambre qui viendra prendre livraison du cahier des revendications ouvrières.

Les guesdistes n'inviteront plus les ouvriers à chômer. Il ne pouvait logiquement en être autrement depuis qu'ils se sont si nettement et si unanimement prononcés contre la grève générale.

***

In vino veritas. — S'inspirant de cet adage, un jeune littérateur, M. Henry Leyret, s'est établi *mastroquet* pour étudier l'ouvrier du haut de son comptoir. Il a cristallisé ses observations en un substantiel volume intitulé, en « Plein Faubourg, » qui contient des aperçus nouveaux et intéressants sur les causes du mouvement socialiste à Paris. Les journaux du parti se sont du reste bien gardés de parler de cet ouvrage de leur jeune correligionnaire : c'est qu'il contient de dures vérités.

***

La Maison du Peuple et les citoyens Rouanet et Fournière, respectivement député et conseiller municipal de Clignancourt, ont voué à M. l'abbé Garnier une haine irréductible. C'est que tous les jours l'influence de l'orateur catholique grandit à Montmartre, il sait profiter de toutes les fautes de ses adversaires qui ne manquent pas du reste, d'en commettre de colossales.

C'est ainsi que M. l'abbé Garnier ayant fait jeudi, à l'église Notre-Dame de Clignancourt, une conférence religieuse, les citoyens Rouanet et Fournière, accompagnés de leurs amis de la Maison du Peuple, sont allés y faire du boucan, bien que rien dans les paroles du conférencier n'ait motivé une protestation. Pour peu que ces messieurs continuent, M. l'abbé Garnier sera député de Clignancourt aux prochaines élections. Les francs-maçons rageront, mais ils l'auront bien préparé.

***

Plus habiles sont les étudiants socialistes. Pour continuer leur propagande au Quartier latin, ils ont soulevé la question du service militaire pour les étudiants en droit ; ils ont appelé à leur secours des avocats socialistes, ces derniers sont venus et tous les étudiants en droit marchent maintenant à la remorque des socialistes. Le plus amusant, c'est qu'il s'agit d'un privilège à se faire octroyer : le droit pour les licenciés de ne faire qu'un an de service, droit que les docteurs en droit sont seuls à posséder.

PHILIPPE SOURD.

LES REPRÉSAILLES DE LA FRANCE
vis-à-vis du Vénézuéla

Paris, 10 mars. — On avait quelque raison hier de prévoir que le gouvernement français n'accueillerait pas avec la même indifférence que le ministre du Vénézuéla à Paris la stupéfiante nouvelle de la remise de ses passeports par le gouvernement vénézuélien à M. de Ripert-Monclar, ministre de France à Caracas. M. Gil-Fortoul, représentant du Vénézuéla à Paris, vient, en effet, de recevoir *à son tour ses passeports du gouvernement fran*çais et le croiseur français *Rolland* a reçu l'ordre de se rendre à La Guayra pour se mettre à la disposition de notre ministre.

En présence de la tournure que prend le conflit, il est nécessaire d'en indiquer les causes précises :

En novembre 1893, les représentants des puissances européennes accrédités auprès du Vénézuéla avaient été amenés à se concerter en vue de la rédaction d'un memorandum collectif destiné au gouvernement de la République vénézuélienne.

Ce memorandum formulait une protestation générale, au sujet des difficultés qu'occasionnait pour les résidents européens l'état de trouble et d'insécurité dans lequel le pays était plongé et invitait les puissances ayant des réclamations à faire valoir en faveur de leurs nationaux lésés par la guerre civile, à imposer au Vénézuéla des tribunaux mixtes pour juger ces réclamations.

Ce memorandum, signé par les représentants de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et la France ne fut pas remis au gouvernement vénézuélien et resta à l'état de projet. Il aurait été ignoré du Vénézuéla si récemment le gouvernement italien n'avait pas fait distribuer au Parlement un livre vert relatif aux affaires du Vénézuéla et dans lequel figurait le projet de mémorandum dont je viens de parler.

Ce document parvint ainsi à la connaissance du gouvernement vénézuélien. Celui-ci, jugeant blessantes certaines appréciations formulées dans ce document, résolut de remettre leurs passeports aux quatre signataires. Les représentants de l'Allemagne et de l'Espagne à Caracas étant absents, ce fut seulement à l'égard des représentants de la France et de la Belgique que la mesure fut exécutée.

Le gouvernement vénézuélien affichait toutefois la singulière prétention de laisser à ce conflit un caractère personnel et, tout en cessant les relations avec le ministre de France et le chargé d'affaires de Belgique, il manifestait avec un sans gêne tout à fait vénézuélien l'intention de conserver des relations officielles avec les deux pays. Je vous ai dit plus haut comment ces prétentions ont été accueillies, — du moins par le gouvernement français.

LES FÊTES DE KIEL
Nouvelle protestation de Paul Déroulède

M. le Menuet, secrétaire de la *Ligue patriotique*, a reçu la dépêche suivante de Paul Déroulède :

» Il n'y a pas de relations si cordiales qu'elles puissent être, pas d'amitié si sincère qu'elle soit, qui m'empêcheront jamais de réprouver tout ce qui moralement ou matériellement, selon moi, est de nature à diminuer la France. Qu'aurions-nous dit si le roi de Danemark avait envoyé un général et son état-major inspecter les troupes prussiennes on inaugurer une caserne à Strasbourg? Ce n'est pas, je suppose, parce que le Danemark est petit et parce que la conquête de son Schleswig-Holstein a précédé l'annexion de notre Alsace-Lorraine que l'acte doit paraitre moins coupable et l'outrage moins sanglant.

» Je connais ce valeureux peuple danois, je l'ai vu en 1886 tout frémissant encore de sa mutilation et de sa défaite, j'ai chanté sur ses théâtres les hymnes au Schleswig-Holstein dédiées à la reine de Danemark, j'ai souscrit à sa souscription nationale pour les fortifications du pays, j'ai senti battre le cœur de sa jeunesse dans une grande réunion d'étudiants patriotes, et c'est pourquoi je dis et je répète que c'est avant tout une vilenie que l'on fait commettre à notre chère nation si fraternelle, si généreuse, si tutélaire aux faibles et aux opprimés que de l'envoyer là-bas, elle, la France, insulter à la misère d'autrui. C'est plus que des égards que les vaincus de 1870 devaient aux vaincus de 1864, c'était de la compassion et du respect.

» Malheureusement pour nous, malheureusement pour lui aussi, le gouvernement de la République parlementaire ne l'a pas compris et *voilà que*, sur son ordre, une flotte française arborant le drapeau impérial allemand va servir d'escorte à sa Majesté Guillaume II inaugurant triomphalement un canal prussien creusé en terre danoise ! Quelle faute que cette apostasie.

» PAUL DÉROULÈDE. »

A PROPOS DE L'AFFAIRE DU GÉNÉRAL NEY

Paris, 10 mars. — Au sujet de la mort du général Ney, M. Macé, ancien chef de la sûreté, qui assista à la découverte du cadavre, écrit au *Gil Blas* :

« *Champigny*, 9 mars. — Le suicide ne fait pas de doute: seules restent à l'état mystérieux, pour le public, les circonstances qui ont motivé cette fin tragique.

Paris, 10 mars. — Le *Figaro* donne à son tour une version de la mort du général Ney qui contredit les déclarations de M. Andrieux et de M. Macé.

La maison où a été trouvé le corps, dit notre confrère, avait été louée deux mois avant le crime, non point par le général, mais par deux personnes dont on pourrait retrouver les noms. Le fait est facile à constater, car il a fallu l'autorisation du maire pour approprier le local en établissement de tir.

Le *Figaro* ajoute que le tir n'a jamais servi; que le général n'est jamais allé dans cette maison: qu'il n'y a été attiré par aucun rendez-vous, contrairement à ce qu'on a raconté à cette époque, et qu'il n'y est entré que mort, son cadavre ayant été porté après le crime pour dérouter les soupçons.

On lit dans le *Journal* :

« Le moment est peut-être venu de donner, sans phrases, avec une brutalité de procès verbal, quelques détails inconnus.

» Le lundi 21 février 1881, le général, après avoir dîné dans un cercle élégant, disparaissait pour ne plus être revu vivant. La veille, il avait dîné chez M. Michel Heine avec Arago, Augier, Labiche, Lavoix, Pailleron, et le repas avait été si joyeux que le plafond — ce bouchon de la salle — avait failli sauter après les autres bouchons. L'avant-veille, il avait présidé le banquet de l'Escrime française chez Brébant et partout il avait montré une gaieté qui sentait la caserne rectifiée. Car l'esprit ne manquait pas dans cette belle tête de soldat du premier empire, qui étouffait sous l'exiguïté de nos uniformes contemporains...

» Le lundi 21 février, le lieutenant Duvivier, officier d'ordonnance, voyait arriver chez lui, 7, cité Martignac, non pas le général, comme on l'a dit, mais un individu mal mis qui lui dit :

» — Le général me charge de vous informer qu'il ne dînera pas ce soir, et vous prie de prévenir la duchesse.

» L'inconnu partit sur ces mots, sans avoir été le chapeau à larges bords qui dissimulait sa figure.

» Le lendemain mardi, la duchesse d'Elchingen recevait rue de Monceau, 30, une dépêche datée de Pétersbourg.

» Cette dépêche, signée du général, annonçait qu'il ne rentrerait pas de quelques jours.

» *Evidemment*, le duc d'Elchingen, aperçu le lundi à Paris, ne pouvait être en Russie le lendemain.

» Dans l'après-midi, la duchesse eut une lettre timbrée de Paris et dont le texte était :

« Madame,

» Il dépend de vous de revoir votre mari: seulement, il est indispensable que vous fassiez porter par M. Duvivier, place de la République, la somme de 50.000 francs.

La lettre n'était pas signée ; dans l'angle du papier on lisait de l'écriture du général :

« Prière instante d'envoyer l'argent à l'adresse indiquée.

» La suite de l'histoire, racontée hier, un peu partout, est exacte : la duchesse courut à la préfecture de police; M. Duvivier se rendit en uniforme à l'endroit désigné, mais eut l'imprudence de causer avec M. Macé, le chef de la Sûreté, et une voiture qui arrivait vers l'officier d'ordonnance repartit à fond de train, sans pouvoir être rejointe.

Ce qui n'a pas été dit, c'est que Mme Heine recevait aussi, elle, une lettre anonyme ainsi conçue :

« Madame,

» Vous n'avez pas envoyé la somme ; ne vous en prenez qu'à vous de ce qui arrivera.»

» On a raconté que le général avait été trouvé mort dans une cave, à Bagneux.

» Or, le général avait, à Fontenay-aux-Roses, non à Bagneux, une petite maison qui, depuis dix-huit mois, servait à ses exercices de tir.

» Derrière l'immeuble, s'étendait un grand jardin fermé de tous côtés par une haute palissade. Le tout appartenait à un M. Fillion, peintre, 82, Grande-Rue, à Fontenay-aux-Roses. C'est là que, dans une petite salle au rez-de-chaussée, M. Duvivier trouva le général frappé de deux coups de revolver, l'arme dans sa main.

» La porte était fermée intérieurement : c'est l'argument que l'on donne en faveur du suicide. qui prouve que l'assassin, les assassins, ou une femme accompagnant les assassins, n'avaient pas une seconde clef de cette pièce dont la serrure avait été commandée par le général ?

» Le corps du duc d'Elchingen ne fut pas conduit à l'hôtel de la rue Monceau.

» Le jeudi 24 février, un valet de chambre vint à Fontenay-aux-Roses, portant l'uniforme du défunt. A onze heures du soir, M. Delamarre, commissaire de police de Sceaux, et M. Duvivier, arrivèrent avec un fourgon et, à minuit trois quarts, un cercueil aux clous d'argent quitta Fontenay-aux-Roses.

» A quatre heures et demie du matin, le triste cortège arrivait au Chesnaye, ce bouquet de bois et de châteaux piqué dans les vallées de Versailles. Le cercueil était déposé dans la vieille église pour attendre l'heure du service religieux.

» Le samedi, sous un ciel dont la tristesse noire avait l'harmonie d'un manteau de deuil, le train des invités partait de Paris : on croyait assister aux funérailles civiles du suicidé. On trouva les employés des pompes funèbres en train d'enlever le corps une seconde fois et de le rapporter à l'église de Chesnaye. L'évêque de Versailles et l'archevêque de Paris avaient eu entre les mains la preuve que le général avait été assassiné.

» Le caractère de l'archevêque de Paris, l'honnêteté très loyale de Mgr Goux ne permettent pas de supposer qu'une aumône les eût convertis.

» On leur avait tout offert la veille; ils avaient tout refusé : ils avaient fait enlever le cadavre, et c'est devant une preuve certaine d'assassinat qu'ils ont courbé la regle inflexible de l'Eglise.

» On dit que cette preuve leur fut portée sous le large sceau au bord sanglant du secret confessionnel : cette raison seule peut empêcher la conversation de Mgr Goux sur ce sujet d'être intéressante pour le parquet et pour l'histoire. »

LE RÉFÉRENDUM

On sait que, par 2000 voix de majorité, le Tessin, grâce au *referendum* populaire, a rejeté la loi du Conseil d'Etat sur les paroisses, loi en vertu de laquelle les communes étaient en chassaient les curés par le moyen du suffrage universel. Ce rejet a une double portée : c'est, d'abord, la preuve que le Kulturkampf est définitivement mort en Suisse. Le radicalisme le plus agissant et le plus audacieux ne saurait le faire renlevir. La Suisse, on le sait, avait été le champ d'expériences, où les adversaires de l'Eglise ont expérimenté la lutte religieuse.

De Berne, de Bâle et de Genève, cette expérimentation s'est étendue à toute l'Europe. Actuellement, ce passé se liquide partout. La persécution se retire et baisse comme le niveau d'un fleuve qui décroît. En Suisse, le vote populaire de Bellinzona aura un retentissement énorme. Présentement, c'est bien fini. A l'époque politique et antireligieuse, succède la période Sociale. Or, chaque fois que, dans le monde, des crises économiques ont troublé les esprits l'Eglise, a vu sa mission s'agrandir, les Etats et les masses s'abriter sous son égide.

En second lieu, le vote de dimanche marque l'excellence du *referendum*, au moins dans les petits pays. Le peuple vote facilement pour de mauvaises lois fondamentales contre la religion, la société, la famille et la propriété. Mes lois psychologiques expliquent cette différence. Si, en France, la nation avait été consultée par la loi scolaire, celle-ci n'aurait certainement pas été imposée. De même en Italie, pour les lois contre les congrégations.

Ce *referendum* est-il applicable aux grands pays ? Tel est le problème. Il semble que, restreint aux consultations essentielles quand les lois fondamentales sont en cause, le fonctionnement de ce vote ne serait pas une gêne, mais un frein. Je crois qu'il est difficile de réorganiser le suffrage universel avant d'avoir reconstruit les grandes catégories sociales, mais il est moins malaisé de corriger le parlementarisme. Le *referendum* est-il un de ces correctifs ? Serait-il un frein dans les pays latins ? lectuelles, au perpétuel héroïsme dont M. le Ministre de la marine a fait preuve dans sa glorieuse carrière.

Je n'entends nullement faire de ce débat une question ministérielle; mais je désire examiner la situation de la marine et voir si l'on tire des millions qui sont versés dans ses caisses le maximum d'effets utiles.

La marine immobilise une partie considérable du capital national. Il faut savoir ce qu'elle nous coûte et ce qu'elle nous rapporte, ce qu'elle donne au pays en puissance défensive et offensive.

M. l'amiral Besnard, ministre de la marine, est au banc du gouvernement entouré de sept commissaires du gouvernement.

Pendant longtemps, on laisse aux hommes techniques l'étude des choses de la marine; la France est le pays où ces choses sont le moins discutées.

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES

ROUBAIX

L'arrêté du maire de Roubaix interdisant aux prêtres de porter ostensiblement le Saint-Sacrement aux malades. — Une lettre de M. le Préfet du Nord.

Nous avons dit dans notre petite édition de ce matin, et nous annonçons plus haut, que M. le Maire de Roubaix a l'intention de faire placarder un arrêté interdisant aux prêtres de porter ostensiblement en ville le Saint-Sacrement aux malades, et que cet arrêté, soumis à M. le Préfet, était revenu à la Mairie, revêtu de son approbation.

La *Depêche*, qui a donné cette nouvelle, lundi matin, en l'intitulant : «Entente de M. le préfet du Nord et du Maire de Roubaix », a reçu de M. Vel-Durand le communiqué que voici :

« Lille, 11 mars 1895.

« Monsieur le Rédacteur en chef,

» Sous ce titre sensationnel : *Entente de M. le Préfet du Nord et du Maire de Roubaix*, vous annoncez que l'arrêté pris par M. Carrette, interdisant aux prêtres de porter ostensiblement en ville, le Saint-Sacrement aux malades aurait été soumis au Préfet et aurait été revêtu de son approbation.

» Publiée sous cette forme, votre information est inexacte.

» Il n'y a pas eu la moindre entente sur ce sujet entre le Préfet du Nord, et M. le Maire de Roubaix.

» Si M. le Maire a cru devoir prendre l'arrêté que vous dénoncez, il l'a fait sous sa propre responsabilité.

» Je me suis borné à lui accuser réception de la communication qu'il m'en a faite. L'arrêté ne peut donc porter mention d'approbation.

» Recevez, M. le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Préfet du Nord*,
» VEL-DURAND. »

BOURSE DE PARIS DU 11 MARS

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt.
103 72	3 0/0	...	...	103 65	103 67	103 62
108 15	3 1/2 0/0	...	...	108 02	108 12	108 07
3780 ..	Banq. de France	...	...	3780 ..	3770 ..	3780 ..
... ..	B. d'Escompte	...	...	... ..	... ..	... ..
714 ..	Banq. de Paris	...	...	717 ..	717 ..	710 ..
906 ..	Crédit Foncier	...	...	907 ..	905 ..	905 ..
838 ..	Créd. Lyonnais	...	...	836 ..	837 ..	836 ..
... ..	Crédit Mobilier	...	...	... ..	... ..	... ..
1490 ..	Lyon	...	...	1490 ..	1495 ..	1492 ..
1822 ..	Nord	...	...	1820 ..	1830 ..	1820 ..
... ..	Panama	...	...	... ..	... ..	... ..
3315 ..	Suez	...	...	3315 ..	3317 ..	3315 ..
78 3/16	Extérieure	...	...	78 1/8	78 17/32	78 3/8
88 75	Italien	...	...	88 80	88 95	88 92
25 13/16	Portugais	...	...	25 13/16	25 13/16	25 3/16
102 5/16	Hongrois	...	...	102 1/4	102 1/4	102 1/4
530 ..	Egypte	...	...	527 50	530 ..	530 ..
27 72	Turc	...	...	27 80	27 57	27 80
732 75	Banq. Ottomane	...	...	735 62	738 12	737 81
414 ..	Lots turcs	...	...	415 50	415 50	415 ..
102 70	Russe consolidé	...	...	102 80	102 85	102 90
94 95	Russe nouveau	...	...	94 90	95 10	94 95
67 82	Russe Orient	...	...	67 95	68 45	68 25
837 ..	Autrichiens	...	...	830 ..	831 ..	833 ..
256 ..	Lombards	...	...	257 ..	257 ..	258 ..
118 ..	Nord Espagne	...	...	120 ..	120 ..	117 ..
172 ..	Saragosse	...	...	171 ..	172 ..	171 ..
627 ..	Méridionaux	...	...	623 ..	625 ..	630 ..
329 37	Rio-Tinto	...	...	328 75	326 25	326 87
111 25	Tharsis	...	...	112 50	110 62	112 50
483 75	Alpines	...	...	489 37	488 75	... ..
... ..	Câbles	...	...	... ..	105 ..	... ..
... ..	Impérial	...	...	620 ..	613 ..	... ..
627 ..	Dynamite	...	...	627 ..	623 ..	... ..
... ..	Mobilier espag.	...	...	78 ..	78 ..	... ..
526 25	Tabacs turcs	...	...	526 87	528 75	528 75
... ..	Roubaix-T. 1893	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	Fonc. d'Autriche	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	3 0/0 nouveau	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	Métaux	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	Consolidés	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	Russe 1889	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	Gaz	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	Lyon (obligat.)	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	Midi	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	Nord (obligat.)	...	...	... ..	... ..	... ..
... ..	Orléans	...	...	...